

VIDEO TRANSCRIPT

Interview Experts – La Gestion Sous Mandat : le cœur de votre patrimoine financier.

HSBC Private Bank

Introduction

Laurent Grisard:

Les marchés financiers évoluent vite, et les décisions d'investissement sont souvent guidées par les émotions. Dans ce contexte, comment gérer efficacement votre patrimoine ?

L'équipe de gestion sous mandat de HSBC Private Bank France a la solution. Elle vous apporte réactivité, performance et sérénité pour faire fructifier vos placements financiers.

Caroline Bernard:

Notre approche repose sur une stratégie d'investissement rigoureuse. Nous analysons en détail le comportement des actifs financiers à chaque étape du cycle économique afin de bâtir une allocation adaptée à vos objectifs et à votre profil de risque.

Ensuite, nous déployons une gestion tactique qui s'appuie sur une veille continue des marchés et sur les anticipations de nos nombreux analystes financiers. Le résultat ? Une approche rationnelle et maîtrisée qui permet d'éviter les biais émotionnels et d'optimiser la performance sur le long terme.

Un accompagnement personnalisé et transparent

Sophie Dargnies:

Notre force c'est de vous accompagner personnellement au quotidien. Concrètement, ça veut dire quoi ?

- Des échanges réguliers avec votre gérant,
- Un suivi clair et détaillé,
- Des rapports mensuels et trimestriels pour vous permettre de suivre l'évolution de votre portefeuille en toute transparence.



Nous souhaitons ainsi vous apporter une gestion efficace, adaptée à vos attentes tout en vous libérant du suivi des marchés.

Expertise internationale et adaptabilité

Caroline Bernard:

L'un des grands atouts de notre gestion sous mandat, c'est son ouverture à l'international. Nos experts, basés à Hong Kong, New York, Londres et Paris, croisent leurs analyses pour identifier les meilleures opportunités d'investissement.

Grâce à cette synergie, nous vous garantissons une gestion agile et réactive, capable de s'adapter aux évolutions économiques mondiales.

Une gamme large et innovante

Sophie Dargnies:

Nous savons que chaque client a des besoins différents. C'est pourquoi nous vous proposons une large gamme de mandats :

- Des mandats diversifiés,
- Des mandats spécialisés en actions, obligations ou produits alternatifs,
- Et des solutions innovantes.

Par exemple, nous venons d'initier un nouveau mandat sur les produits structurés, qui allie rendement et protection du capital. Cette année, nous allons encore plus loin avec le lancement en France des mandats « ADS », qui intègrent des actifs non cotés pour encore plus de diversification et de performance.

Conclusion

Laurent Grisard:

En nous confiant la gestion de votre patrimoine financier, vous bénéficiez d'une vision stratégique, d'un accompagnement personnalisé et d'une expertise internationale. La force de ce travail collectif nous permet de vous offrir une gestion performante, pensée pour répondre à vos attentes.

N'hésitez pas à venir échanger avec nous pour trouver ensemble la solution la plus adaptée à vos besoins.



Contacts Experts

Laurent Grisard
Responsable de la gestion sous mandat
HSBC Private Bank France

Email: laurent.grisard@hsbcprivatebank.com

Caroline Bernard Gérant de portefeuille HSBC Private Bank France

Email: caroline.bernard@hsbcprivatebank.com

Sophie Dargnies Gérant de portefeuille HSBC Private Bank France

Email: sophie.dargnies@hsbc.com



Note à l'attention du lecteur du présent document.

Cette vidéo est publiée par HSBC Private Banking France, établissement en France de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., à titre d'information uniquement et ne revêt aucun caractère contractuel. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une offre d'achat ou de vente d'un produit ou d'un service financier et ne doivent pas être interprétées comme tels. En outre, ces informations sont uniquement destinées aux ressortissants de pays où leur utilisation n'est pas contraire aux lois ou réglementations locales en vigueur. Il relève de la responsabilité de chaque investisseur de se conformer aux lois ou réglementations locales qui lui sont applicables. Si vous avez des questions concernant les informations figurant dans le présent document, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur privilégié ou, le cas échéant, à prendre avis auprès de vos conseils habituels.

La teneur du présent document repose sur des informations obtenues auprès de sources considérées comme fiables mais non contrôlées de manière indépendante. Bien que ces informations aient été préparées de bonne foi, aucune déclaration ni garantie, expresse ou tacite concernant leur exactitude ou leur exhaustivité, n'est ou ne sera faite et aucune responsabilité n'est ou ne sera acceptée par HSBC Private Banking France ou le Groupe HSBC ou par aucun de leurs dirigeants, employés ou salariés respectifs. Les informations sont communiquées, les opinions sont formulées et les estimations sont faites sur la base de nos connaissances au moment de la publication du présent document et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires contraires.

Avant d'investir dans un Organisme de Placement Collectif (OPC) de droit français ou étranger ou dans un support en unité de compte adossé à un OPC de droit français ou étranger pour les contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Information Clé pour l'investisseur (DIC) et de son prospectus, documents réglementaires disponibles sur demande ou sur ainsi que pour les contrats d'assurance-vie et / ou de capitalisation de la Notice d'Information / des conditions générales et des conditions additionnelles applicables aux clients de la succursale française de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les supports considérés correspondent à votre expérience, à vos connaissances, à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque, ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujetti).

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs, et doivent être analysées avec prudence. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.

Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, sous certaines conditions, la fraction de la valeur représentative d'actifs immobiliers de parts ou actions de sociétés ou organismes détenus sur ces comptes doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables.

Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, certaines informations relatives aux contrats de capitalisation et placements de même nature, et notamment aux contrats d'assurance-vie, souscrits auprès d'organismes établis hors de France et, le cas échéant, les produits générés sur ces contrats lors d'un rachat total ou partiel. En outre, ces dernières doivent s'acquitter, des prélèvements sociaux exigibles au titre de leur contrat. Enfin, la valeur de rachat des contrats d'assurance rachetables et des bons ou contrats de capitalisation à hauteur de la fraction de leur valeur représentative des unités de compte composées d'actifs immobiliers imposables doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables.



En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations déclaratives et fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un conseil indépendant.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 toutes les données à caractère personnel sont collectées, traitées et conservées conformément à la Charte de Protection des Données Personnelles accessible sur le site : http://www.hsbc.lu/ Si vous souhaitez en savoir plus sur l'une des informations de cette Charte de Protection des Données Personnelles, veuillez adresser vos questions, commentaires et demandes à votre interlocuteur habituel ou à http://www.hsbc.lu/ ou à notre Délégué à la Protection des Données qui peut être contacté à l'adresse suivante : HSBC Continental Europe - Délégué à la protection des données - 38 avenue Kléber, 75116 PARIS, France ou dataprotection@hsbc.fr.

Il est par ailleurs rappelé que, conformément à la réglementation applicable, tout consommateur dispose de la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition à démarchage téléphonique : www.bloctel.gouv.fr. Il est interdit à un professionnel de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf en cas de relations contractuelles.

L'activité de banque privée peut être exercée dans le monde entier par différentes entités juridiques du Groupe HSBC conformément aux exigences réglementaires locales. Les produits et les services décrits dans ce document peuvent être proposés par différentes sociétés du Groupe HSBC. Certains produits ou services ne sont cependant pas disponibles dans certaines zones géographiques. Par ailleurs, certaines agences HSBC interviennent en tant que points d'entrée de HSBC Private Banking France mais ne sont pas autorisées à présenter ou vendre des produits et des services, ou encore à offrir des conseils à la clientèle privée. De plus amples informations sont disponibles sur demande. Une liste complète des entités de banque privée est disponible sur notre site Internet, https://www.hsbc.lu/en-gb/private-banking.

© Copyright. HSBC Private Banking France. TOUS DROITS RESERVES.

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération de données ou transmise à quelque fin ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission expresse et écrite de HSBC Private Banking France, 38 avenue Kléber – 75116 Paris – France.

HSBC Private Banking France - Adresse de l'établissement : 38 avenue Kléber - 75116 Paris (France) - Tél +33 (0) 1 49 52 20 00 - SIREN 911 971 083 RCS Paris TVA intracommunautaire : FR34911971083 HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. Société anonyme de droit luxembourgeois. Capital social : 160.000.000 euros - Numéro d'immatriculation RCS Luxembourg : B52461 - Siège social : 18 Boulevard de Kockelscheuer L-1821 Luxembourg.

Banque et intermédiaire en assurances immatriculé auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 2011CM008 (www.orias.fr). Site internet : https://www.hsbc.lu/en-gb/private-banking

HSBC Private Banking France est la succursale de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. en France. HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. est agréée en tant qu'établissement de crédit et soumise au contrôle prudentiel de la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (CSSF) et est autorisée à exercer ses activités en France à la fois sur la base de la libre prestation de services et par l'intermédiaire de sa succursale. En plus d'être principalement supervisée par la CSSF au Luxembourg, HSBC Private Banking France est également soumise à la surveillance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

*Créer un monde d'opportunités. HSBC Private Banking France, succursale de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. en France.

Adresse : 38 avenue Kléber –75116 Paris-France-Tél +33 (0) 1 49 52 20 00